Perfectionnement et renouvellement des connaissances des élus du CSE et de la CSSCT

Publics visés :
Élus du CSE ou de la CSSCT ayant assuré un mandat jusqu'à 4 ans ou toute personne désirant renforcer ses relations avec l'instance.
IMPORTANT : Les Présidents et leurs collaborateurs éventuels seront invités à participer à une partie de la formation (1 journée – Jour N°3)
Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap
Pré-requis : Avoir suivi une formation initiale d'élu du CSE et en matière de Santé Sécurité au Travail.

Objectifs :
- Améliorer le fonctionnement de l'instance représentative du personnel.
- Connaitre l'évolution de la réglementation.
- Acquérir des moyens d'actions grâce aux retours d'expériences.
- Identifier les freins et les leviers du fonctionnement du CSE et de la CSSCT.

Contenu :
- Le rappel des généralités du fonctionnement du CSE et de la CSSCT.
- Le retour enjeux de la prévention (humains/sociaux, juridiques et financiers).
- Les évolutions réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.
- Les statistiques et leurs évolutions sur plusieurs années.
- Les retours d'expériences des participants.
- La recherche de pistes d'améliorations.
- L'évaluation du Dialogue Social dans l'entreprise ou l'établissement.

Moyens prévus :
- Questionnaire transmis à chaque participant avant la formation.
- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours consécutifs ou non
(présence possible des Présidents et collaborateurs le 3ème jour).
Suivi : Émargement collectif et individuel.
Évaluation des acquis :
- Questionnaire de retours d'expériences et des besoins (avant la formation).
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : à définir.
Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).